



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2023

Département de Lot et Garonne

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°63-2023 – Finances
Vote des taux de fiscalité locale directe 2023
 Annexe 9 : état 1259 EPCI

Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 30/05/2023
 Publication : 30/05/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Pedurand (à partir de la délibération 58-2023)		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

	MONTEPREZAL	LAURENCE	X			
	NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE		LARROY Jacques	X			
		GENTILLET J-Pierre	X			
		ARCAS Elisabeth	X			
		LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS		BOUSQUIER Philippe	X			
		RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS		MAILLE Alain	X			
RAZIMET		TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT		TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER		SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON		BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET		YON Patrick	X			
SAINT-SALVY		VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS		MAS Xavier	X			
SEMBAS		LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :			45			1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°63-2023 – Finances
Vote des taux de fiscalité locale directe 2023
Annexe 9 : état 1259 EPCI

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 30/05/2023
Publication : 30/05/2023

Exposé des motifs :

Monsieur Francis Castell, Vice-président en charge des Finances, présente les éléments suivants :

Les services de la Préfecture et de la DDFIP demandent à ce que la délibération n°40-2023 relative au vote des taux des taxes directes locales soit complétée par le vote de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ainsi l'absence de vote de taux de TH sera interprétée comme un taux à 0%.



Considérant les prévisions budgétaires, Monsieur le Vice-président en charge des Finances propose de reconduire pour 2023 les taux de 2022.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 15/03/2023,

Où l'exposé de Monsieur Francis Castell, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- Abroge** la délibération n° 40-2023 fixant les taux de taxes directes locales afin de la compléter avec le vote du taux de Taxe d'Habitation (résidences secondaires)
- Fixe** pour l'année 2023 les taux de fiscalité locale directe suivants :

- Taxe foncière bâtie :	6.09 %
- Taxe foncière non bâti :	22.36 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	5.87 %
- CFE :	6.86 %
- CFE de zone :	24.73 %

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Bugar

